

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

**VALABLE 5 ANS à compter du 16 octobre 2023**

**N° P233927 - DEC/1**

et annexe de 4 pages

**Matériau présenté par :** YONNE ISOLATION  
7 rue des Grahuches  
89100 SENS  
France

**Marque commerciale :** JAQUETTE CALOMETAL ISOLANTE M0 RIGIDE

**Description sommaire :**

**Composition globale :** Matériau non ignifugé composé de :  
Couche 1 : Tôle aluminium (0,8 mm - 2160 g/m<sup>2</sup>)  
Couche 2 : Laine de roche (50 mm et 100 mm - 1050 g/m<sup>2</sup> à 2100 g/m<sup>2</sup>)  
Couche 3 : Revêtement aluminium trame sur laine de roche.

**Utilisation :** Isolation de réservoirs

**Masse surfacique :** (3910 ± 400) g/m<sup>2</sup> (déterminée par le LNE)

**Epaisseur :** De 50 à 100 mm

**Coloris :** Aluminium

**Rapport d'essais :** N° P233927 - DEC/3 du 16 octobre 2023

**Nature des essais :** Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)  
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995), trait de scie et calfeutrage

**Classement :**

**M0**

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) :** NON LIMITÉE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P233927 - DEC/1 annexé.  
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 5 pages**.

Trappes, le 16 octobre 2023

Le Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie



Thibaut CORNILLON

522 R 0900-02 Rév.G

## RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALIDABLE 5 ANS à compter du 16 octobre 2023

**N° P233927 - DEC/3**

### 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

### 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Caractéristiques attestées par le demandeur :

*La validité des résultats peut être affectée par ces informations. Pour ces résultats, la responsabilité du LNE se limite à sa contribution à leur élaboration.*

Demandeur de l'essai : YONNE ISOLATION

Date et référence de la commande : Commande n° 14 567 selon devis n°  
DEV2308469-V1

Producteur : YONNE ISOLATION  
7 rue des Grahuches  
89100 SENS  
France

Marque commerciale et référence : JAQUETTE CALOMETAL ISOLANTE M0 RIGIDE

Composition globale : Matériau non ignifugé composé de :  
Couche 1 : Tôle aluminium (0,8 mm - 2160 g/m<sup>2</sup>)  
Couche 2 : Laine de roche (50 mm et 100 mm - 1050 g/m<sup>2</sup> à 2100 g/m<sup>2</sup>)  
Couche 3 : Revêtement aluminium trame sur laine de roche.

Masse surfacique : 6310 g/m<sup>2</sup>

Epaisseur : 100 mm

Coloris : Aluminium

Caractéristiques déterminées par le  
LNE :

Masse surfacique : (3910 ± 400) g/m<sup>2</sup>

Epaisseur : (100 ± 10) mm

Coloris : Aluminium



Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*  
*Some services reported in this document are not covered by accreditation. They are identified by the symbol \**

Accréditation / Accreditation  
N° 1-0606  
Portée disponible / Scope available  
Sur / on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAI LNE

### 3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 31/07/2023

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2)^\circ\text{C}$  et  $(50 \pm 5)\%$  d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 16/08/2023

### 4. RÉSULTATS

#### 4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT SELON NF P 92-501 (DÉCEMBRE 1995)

##### 4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1 50 mm	Eprouvette 2 100 mm
masse (g)	444,50	466,20
percement	Non	Non
Moment de la 1ère inflammation face exposée : $t_{i1}$ (s)	–	–
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : $t_{i2}$ (s)	–	–
Somme des hauteurs de flamme $\Sigma H$ (cm)	–	–
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	–	–
$Q = \frac{100 \times \Sigma H}{t_{i1} \sqrt{\Sigma \Delta T}}$	0	0
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non

suite du rapport page suivante

#### 4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

<u>100 mm</u>	Eprouvette 3	Eprouvette 4	Eprouvette 5	Eprouvette 6	
Masse (g)	466,20	467,00	473,80	470,60	
Percement	Non	Non	Non	Non	
Moment de la 1ère inflammation face exposée : $t_{i1}$ (s)	–	–	–	–	
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : $t_{i2}$ (s)	–	–	–	–	
Somme des hauteurs de flamme $\Sigma H$ (cm)	–	–	–	–	
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	–	–	–	–	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \Sigma H}{t_i \sqrt{\Sigma \Delta T}}$	0	0	0	0	0,0
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

#### 4.1. MESURE DU POUVOIR CALORIFIQUE SUPÉRIEUR

Pouvoir Calorifique Supérieur Moyen des différentes couches exprimé en MJ/m<sup>2</sup> :

Couche	PCS
Laine de roche 50 mm	<b>0,25</b>
Laine de roche 100 mm	<b>0,51</b>
Revêtement aluminium trame	<b>0,95</b>

Pouvoir Calorifique Supérieur Moyen du matériau exprimé en MJ/kg :

Avec Laine de Roche 50 mm : **1,10**

Avec Laine de Roche 100 mm : **0,68**

Les résultats des essais réalisés sont détaillés dans le rapport d'essai N°P233927 - DEC/2.

**5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

Conformément à la norme NF P 92-507 §3.2.9.a), les essais ont été réalisés avec trait de scie et calfeutrage des chants.

Trappes, le 16 octobre 2023

**Responsable de l'essai**  
*Test officer*

Manel CHAOUCHI



**Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.**